

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des institutions
politiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
spk.cip@pd.admin.ch

À l'att. :

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des autres milieux concernés

Le 28 février 2007

03.401 Initiative parlementaire « Instauration d'un référendum financier » Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

La Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) a chargé le département fédéral des finances de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés sur l'instauration d'un référendum financier.

Le **délai** de réponse est fixé au **31 mai 2007**.

Le projet vise l'instauration d'un référendum financier à l'échelon de la Confédération. Les crédits d'engagement qui entraînent de nouvelles dépenses uniques de plus de 200 millions de francs ou de nouvelles dépenses périodiques de plus de 20 millions de francs seront désormais sujets au référendum.

Vous trouverez ci-joint l'avant-projet d'acte de l'Assemblée fédérale assorti du rapport explicatif et d'un questionnaire. D'autres exemplaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre position dans le délai imparti, à l'adresse suivante :

Administration fédérale des finances, Service juridique, Bundesgasse 3, 3003 Berne.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Andreas Gross
Président de la commission



Documents joints :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (all., fr., it.)
- liste des destinataires (all., fr., it.)
- questionnaire